

## Compte-rendu de la séance du mercredi 26 octobre 2016

### *Etaient présents*

M. LEYRIT	Président
M. ARCHIMBAUD	Vice-président
Mme CASILLO	Vice-présidente
Mme BREVAN	
M. HABIG	
Mme HAREL-DUTIROU	
M. HOESTLANDT	
M. LAUBARD	
Mme PAILLARES	
M. PEYLET	
Mme SEVRAIN	

### *Absents excusés*

M. BARDY	pouvoir à Mme PAILLARES
M. BEAUD de BRIVE	pouvoir Mme DUTIROU
M. DEZOBRY	
M. FOURNIER	
Mme ESTROSI SASSONE	pouvoir à M. LEYRIT
M. GILLARD	
Mme HEERS	
M. LABAT	pouvoir à Mme CASILLO
Mme POPELIN	pouvoir à Mme SEVRAIN
Mme SERRANO	pouvoir à M. ARCHIMBAUD

### *Membres du secrétariat général de la CNDP*

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Mesdames MORREAU et MOYANO RODRIGUEZ, chargées de mission.

**Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 10h00 après s'être assuré que le quorum était atteint.**

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus. Il rappelle que la prochaine réunion aura lieu le 30 novembre et non le 7 décembre<sup>(1)</sup> comme initialement prévu.

## **1) Approbation du PV de la séance du 31 août 2016.**

Le procès verbal est approuvé sous réserve de mentionner que la réunion du 5 octobre a été annulée et reportée au 26 octobre. Une note de bas de page sera insérée à cet effet.

## **2) Nouvelles saisines.**

- **Projet d'implantation du Campus Hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord sur la commune de Saint-Ouen (93).**

Découvrant en séance que le projet s'implante sur un terrain dont l'aménagement est assuré par la SEM SEQUANO dont il est administrateur, Monsieur LAUBARD en informe le président LEYRIT et se déporte pour ce point de l'ordre du jour.

La présidente de l'Université Paris-Diderot, maître d'ouvrage, présente le volet universitaire et scientifique du projet de campus.

Ce campus regroupera sur un site unique :

- une structure hospitalière qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris XVIIIème) et Beaujon (Clichy) (130 000 m<sup>2</sup> de SDO) ;
- les activités d'enseignement des deux sites universitaires de médecine actuels (Villemain et Bichat) et les activités de recherche d'excellence des unités mixtes portées par l'université Paris-Diderot et l'INSERM dans le domaine de la santé (64 000 m<sup>2</sup> de SHON).

La particularité essentielle de ce nouveau campus tient au fait qu'il est conçu dans une vision intégrative des activités de recherche, d'enseignement et de soins. C'est une première au niveau national.

La mise en œuvre de ce projet répond à l'urgence d'apporter une solution de remplacement des sites hospitaliers Bichat et Beaujon et des sites universitaires Villemain et Bichat dont les locaux, hors normes et vétustes, ne peuvent pas être réhabilités à un coût raisonnable. Les travaux devraient débuter en 2020 pour une mise en service en 2024.

Le choix du site répond à une logique d'accessibilité (ligne 13, 14, RER C) améliorant l'attractivité du site pour les étudiants et les chercheurs, les conditions de prise en charge des patients et facilitant les échanges avec le campus Paris-Rive Gauche. Le schéma d'implantation des bâtiments dans la ZAC n'est pas encore définitivement arrêté et fait l'objet de négociations avec la mairie de Saint-Ouen et la SEM SEQUANO.

Selon les textes, la CNDP ne peut être saisie que sur le volet universitaire et scientifique. S'agissant d'un projet compris entre 150 et 300 M€, le maître d'ouvrage n'avait pas obligation de saisir la CNDP. Il s'agit donc d'une saisine volontaire dans le cadre d'un projet qui doit faire l'objet d'une publication.

Considérant que le projet présente, de par sa nature pluridisciplinaire, un intérêt national, et qu'il revêt un intérêt régional en matière d'aménagement du territoire, que les enjeux sociaux et économiques pour le territoire sont forts et que les impacts sur l'environnement paraissent limités, la Commission a décidé de recommander au maître d'ouvrage d'organiser une concertation sur l'ensemble du projet d'aménagement sous l'égide d'un garant, Monsieur Jean-Pierre TIFFON.

---

<sup>(1)</sup> A noter un nouveau changement : la réunion plénière se tiendra finalement le 7 décembre 2016, en raison de l'état d'avancement du DMO sur la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.

- **Projet de ferme éolienne flottante de Groix (56).**

Le projet, présenté par Ferme éolienne flottante de Groix, maître d'ouvrage dont l'actionnariat est détenu par Eolfi offshore France, porte sur l'implantation d'une ferme éolienne flottante de 24 MW au large de l'île de Groix. Ce projet a été lauréat le 22 juillet 2016 de l'appel à projets "fermes pilotes éoliennes flottantes" de l'ADEME. Il bénéficie à ce titre d'aides de la part du Programme d'Investissements d'Avenir et d'un tarif d'achat de l'électricité pendant 20 ans. La production attendue est de 90 GW/h an.

Les éoliennes flottantes, de par leurs méthodes d'installation non destructives permettent de s'affranchir des principales contraintes environnementales liées aux parcs fixes (destruction des fonds marins et impact acoustique sur la faune marine). Le caractère pilote du projet laisse présager d'un impact environnemental réduit. Le site de Groix correspond à une zone de 17 km<sup>2</sup> située au large des côtes du Morbihan. La sélection de la zone a été validée en avril 2014 par la Conférence Régionale Mer et Littorale (CRML) de Bretagne après concertation, initiée dès 2013, avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet présenté vise à tester, en conditions réelles, l'ensemble des technologies déployées. Ses caractéristiques techniques ont été définies dans une logique d'optimum technico-économique. Le coût de construction de la ferme et de son raccordement électrique, incluant les coûts de développement, est estimé à 200 M€.

Cette ferme sera équipée de 4 éoliennes de 6 MW unitaire installées sur des flotteurs innovants de type semi-submersibles béton/acier et maintenus par un système d'ancrage adapté aux sites de faibles profondeurs. La ferme sera raccordée au réseau public d'électricité via un câble sous-marin enfoui. La zone d'atterrissage devra être déterminée pendant la concertation mais une des solutions alternatives (rade de Lorient) est d'ores et déjà largement privilégiée.

S'agissant d'une ferme pilote, les impacts sociaux économiques sont restreints mais l'objectif est, à travers ce projet, de jeter les bases d'une filière industrielle française de l'éolien en mer flottant.

Considérant que le projet contribue au développement des énergies renouvelables en France et revêt un intérêt national, qu'il présente d'importants enjeux socio-économiques mais que ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire sont restreints et qu'il n'y a plus lieu de débattre de son opportunité (le projet ayant été lauréat d'un appel à projets), la Commission a décidé de recommander au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant, Monsieur Bruno de TREMIOLLES.

Madame SEVRAIN devant quitter la séance, elle donne pouvoir à Madame BREVAN.

### 3) Débats publics

- **Projet de métro ligne 3 Toulouse** : demande d'expertise complémentaire.

Jacques ARCHIMBAUD, président de la commission particulière du débat public, fait un point rapide sur le déroulement du débat public. Ce débat a un impact local important, les réunions publiques ont réuni chacune près de 500 personnes, les participants aux focus groupe sont nombreux et impliqués, le site du débat a déjà accueilli plus de 12 000 visiteurs uniques.

Comme pour de nombreux projets d'infrastructure de transport, les données qui sous-tendent la viabilité économique du projet sont largement questionnées. Un collectif de citoyens demande une étude complémentaire et la commission particulière souhaite qu'il y soit donné une réponse favorable.

Compte tenu de ces informations, la Commission a décidé la réalisation d'une étude complémentaire à dire d'experts sur les caractéristiques du modèle de trafic utilisé, sur les hypothèses d'augmentation et de répartition géographique de la population et des emplois, et sur la sensibilité des trafics à une variation de ces hypothèses.

- **Projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) :** présentation du calendrier et des modalités d'organisation du débat.

Ilaria CASILLO, présidente de la commission particulière du débat public, présente l'état d'avancement des réflexions de la commission et ses propositions pour l'organisation pratique du débat. Ces propositions intègrent le fait que ce projet présente à la fois une dimension locale, la réalisation la gare d'interconnexion et le barreau de liaison, et une dimension nationale tant sur le volet fret (liaison transversale permettant de relier la façade atlantique à l'Europe) que sur le volet voyageur (alternative au barreau de Massy pour l'interconnexion entre les lignes TGV, amélioration de la liaison Strasbourg-Marseille). Le montant des crédits disponibles impose un phasage des réalisations et le débat public aura notamment pour objet d'arbitrer entre les différentes options de priorisation. En novembre, cinq ateliers préparatoires seront organisés pour informer et sensibiliser les acteurs au débat. Le site internet du débat sera ouvert mi-novembre, les contacts sur le terrain ayant mis en évidence un manque d'information du public. Le débat public, qui se déroulera du 15 décembre 2016 au 20 mars 2017, s'articulera autour de 5 réunions publiques, 14 dispositifs thématiques (2 tables rondes à Paris, 8 ateliers thématiques et 3 focus groupe sur le terrain ainsi qu'un atelier pour les jeunes, 2 visites sur le terrain, 3 débats mobiles et 10 permanences point d'information). Des débats en ligne avec l'application « J'enparle », un plateau radio et 4 débats itinérants dans les trains seront également organisés. En tant que de besoin, un kit du débat sera mis à disposition des citoyens qui souhaiteraient organiser des événements complémentaires.

Le calendrier du débat et les modalités de mise en œuvre ont été approuvées, la qualité du travail de la commission ayant été unanimement saluée.

#### 4) Concertation post débat public

- **Projet d'aménagement à 2 X 2 voies par mise en concession autoroutière de la RN154 et la RN12 entre Nonancourt et Allaines :** présentation du rapport du garant pour la dernière phase.

Ce projet a fait l'objet d'un débat public d'octobre 2009 à janvier 2010 qui a eu pour caractéristique de se limiter à définir des grands principes. C'est pendant les phases de concertation ultérieure que les principes d'aménagement ont été arrêtés notamment les modalités de contournement de l'agglomération de Chartres et celles de l'aménagement du tronçon commun avec la RN 12. Le projet doit désormais être soumis à enquête publique, la CNDP, ayant décidé dans sa séance du 2 juillet 2015 qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public, les circonstances de fait ou de droit justifiant le projet n'ayant pas connu au cours des cinq années ayant suivi la clôture du débat public de modifications substantielles. Toutefois, dans sa décision, la CNDP avait recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre le processus de concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et c'est le rapport final, reprenant l'intégralité de la concertation depuis 2010, que Monsieur AUDOUIN, garant de la concertation post débat, est venu présenter.

Le rapport du garant retrace fidèlement l'histoire d'une concertation qui s'est déroulée pendant six ans, avec des phases d'arrêt puis des phases de relance qui ont nui à la compréhension du public. Il souligne les efforts réalisés par le maître d'ouvrage pour assurer au mieux l'information et la consultation du public aux différentes étapes, notamment en 2012 (les options de passage) et en 2014 (les hypothèses de tracés et de lieux d'échange). Il fait également le constat d'une quasi absence de contestation sur le tracé et d'une faible mobilisation, excepté le collectif défendant le projet "MOB28", et les riverains du tracés directement concernés. Par ailleurs de nombreuses questions relatives aux modalités d'organisation et de gestion de la concession ne pourront connaître une réponse qu'une fois le concessionnaire désigné, c'est à dire après l'obtention de toutes les autorisations pour la réalisation du projet. Le garant conclut que l'information et la concertation du public ont été

très correctement assurées durant toute la phase d'élaboration postérieure au débat public et préalable à l'enquête publique.

La Commission a donné acte au garant du rapport de la concertation qui s'est déroulée depuis la fin du débat public en 2010. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique qui doit s'ouvrir prochainement.

## 5) Appui et conseil à maître d'ouvrage

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saillans (26)** : demande de conseil et d'appui de la CNDP par le maire de Saillans.

La commune de Saillans, commune rurale de 1200 habitants, située dans la Drôme au pied du Vercors, qui est très engagée dans une réflexion sur la démocratie veut profiter de la révision de son PLU pour organiser un espace et un moment de réflexion, de débat et de décision collective sur l'avenir du village dans une perspective de transition écologique et énergétique. A cet effet, elle sollicite l'appui et les conseils de la CNDP. Il a été décidé que la Commission nationale du débat public donnera suite à cette demande. Cette mission d'appui et de conseil est confiée à Monsieur Jacques ARCHIMBAUD.

## 6) Questions diverses

- **Point sur l'exécution du budget 2016.**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, l'état d'exécution du budget 2016, arrêté au 1er octobre, a été présenté aux membres. Compte tenu des prévisions de dépenses à venir les crédits de personnel présentent un excédent de 346 K€, lié en partie au fait qu'il n'y a eu que deux débats publics en 2016. Les crédits de fonctionnement alloués à la Commission seront consommés en totalité (solde prévisionnel de 14 K€). Les dépenses liées à l'élaboration et la mise en ligne du dossier d'information à l'attention des électeurs de Loire-Atlantique appelés à participer à une consultation locale sur le projet du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes, dossier qui n'avait pas été inscrit au budget primitif, se sont élevés à 118 K€, soit 17 % du total des moyens de fonctionnement de la Commission. Les dépenses engagées pour la constitution de la liste nationale des garants ont représentées quant à elles 69 K€.

- **Séminaire sur la médiation.**

Dans le cadre des réflexions sur la mission de conciliation confiée à la CNDP par l'ordonnance du 3 août 2016 et en lien avec les travaux de définition de la mission de garant de la concertation, la CNDP a organisé, avec l'association des médiateurs du Cnam, deux ateliers de réflexions sur la place de la médiation dans les procédures de participation. Un séminaire de restitution de ces travaux est organisé le 8 novembre au Cnam.

- **Arrêté relatif à l'indemnisation des membres de la CNDP et des CPDP, et des garants.**

L'arrêté actuel, qui date de décembre 2005, est très restrictif. Comme il est nécessaire de prendre un nouvel arrêté pour prévoir les modalités d'indemnisation des garants et des délégués régionaux, le projet inclut une révision des modalités d'indemnisation des membres de la CNDP et des membres de CPDP. Il est envisagé de demander un régime identique à celui des commissaires enquêteurs, et une rémunération au temps passé avec suppression des forfaits et des plafonds.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13 heures 30.

La **prochaine séance** aura lieu le **mercredi 30 novembre à 10 heures<sup>(2)</sup>**.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

Christian LEYRIT

---

<sup>(2)</sup> Réunion reportée au 7 décembre 2016 à 9 heures.